

Portant interdiction temporaire de circulation sur une partie du sentier des douaniers (GR 34)

Le Maire de Binic- Etables-sur-Mer,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2542-2,
VU l'article R 411-21-1 du code de la route,
VU l'article R 610-5 du code pénal,

Considérant qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité, en raison d'un risque d'éboulement du sentier des douaniers / GR 34, de réglementer la circulation des piétons,

ARRETE

Article 1 : La circulation de tous les piétons sera interdite sur une portion du sentier des douaniers / GR34. Cette interdiction se situe entre le Camping des Fauvettes et la Rue de la Rognouse.

Article 2 : Une déviation sera mise en place passant par Rue des Mouettes – Rue Francis Kerautret - Rue des Marionnettes - Rue de la Rognouse, suivant le plan en annexe 1 de cet arrêté.

Article 3 : Cet arrêté municipal prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services techniques municipaux.

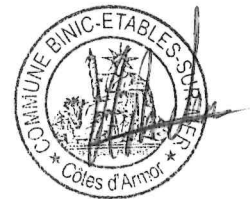
Article 4 : La réouverture de cette portion de sentier des Douaniers, sera soumise à la prise d'un arrêté municipal en ce sens.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat.

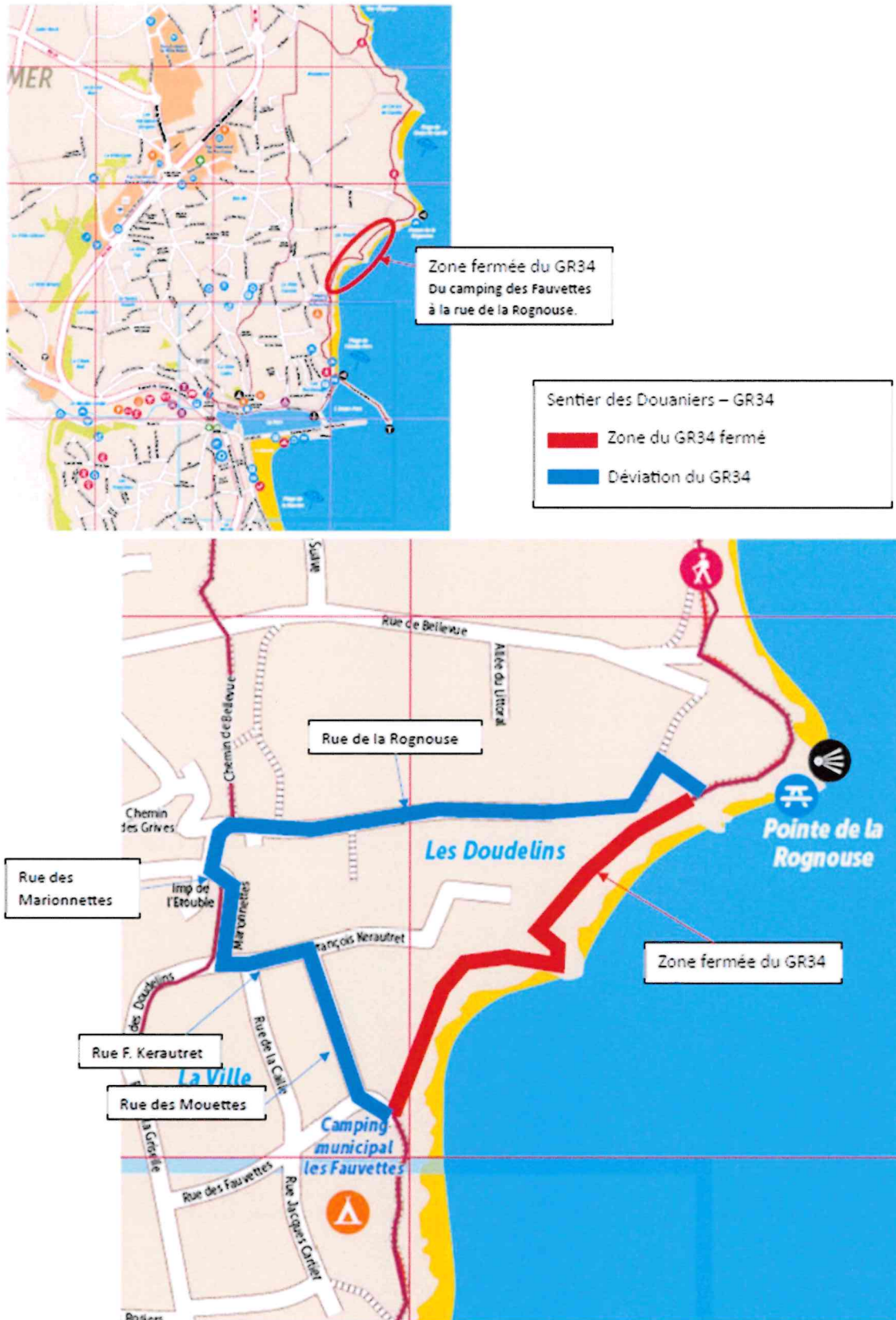
Article 6 : La Police Municipale, les Services Techniques Municipaux et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

M. Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BINIC-ETABLES-SUR-MER,
Les Sapeurs-Pompiers de BINIC-ETABLES-SUR-MER,
La Police Municipale,
Les Services Techniques Municipaux.

Fait à Binic - Etables-sur-Mer, le 7 mai 2024
Madame le Maire délégué de BINIC, Nathalie MOBUCHON



Notifié, affiché, publié sur le site de la commune le **16 MAI 2024**



Fait à BINIC-ETABLES-SUR-MER, le 7 mai 2024
Madame le Maire délégué de BINIC, Nathalie MOBUCHON

